

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h 30

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion Restreinte du Lundi 14 octobre 2019

P.V. N° 10

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire de séance : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Bilel BARHOUMI – Hakim BOUAKSA – Romain BOUGET – Cyril BOUREAU – Pierre HOLLECKER – Noël LANDON – Serge PAPA

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

1 – Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DESIGNATIONS :

Il est demandé à tous de respecter un délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités connues à l'avance. Une tolérance jusqu'à J – 15 jours est acceptée. Par exemple une indisponibilité pour le samedi 02 novembre 2019 doit être inscrite **par l'arbitre lui-même, sur son Espace FFF, au plus tard le vendredi 18 octobre 2019 à 16 h** (soit 3 vendredis avant).

Toute indisponibilité inscrite en deçà de J-15 doit obligatoirement être doublée par l'envoi d'un justificatif adressé au secrétariat du District du Var par l'intermédiaire de la messagerie officielle de l'arbitre.

Les arbitres sont désormais tenus de renseigner leurs indisponibilités permanentes à l'année sur leur espace My FFF.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.

- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00.

- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.

CARNET ROSE

- **Bienvenue à FAWSEN !** Premier petit garçon de **M. Anouar BOUTHARI**. La commission souhaite une belle et longue vie au bébé et adresse ses sincères félicitations aux heureux parents tout en formulant des vœux de prompt et complet rétablissement pour la maman.

- Le Président et les membres de la commission adressent leurs très sincères félicitations à **M. Magid AGGOUNE** et à son épouse à l'occasion de leur mariage. Ils leur souhaitent une vie la plus heureuse possible, parsemée de joies et de bonheur.

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Driss BOUKDIR** : Explications concernant une absence à un stage. Justificatif manquant, réclamé par mail.
- **M. Ludovic CONSTANS** : Explications concernant une absence à un stage avec justificatifs joints.
- **M. David PROCACCIA** : Informant de son oubli d'une convocation à un stage.
- **M. Abdellatif BOUGHALEM** : donnant les motifs de son absence à un stage.
- **M. Sébastien CAT** : Explications concernant une absence à un stage.
- **M. Mohamed BOUCHNIBA** : Explications concernant une absence à un stage. Justificatif manquant, réclamé par mail.
- **M. Krim RAHAL** : Concernant le rattrapage des tests physiques. Transmis au Président et à la section LdJ.
- **M. Mohamed TRABELSI** : informant et justifiant son absence au stage du 19/10/19.
- **M. Frédéric AMOROSO** : explications relatives à une indisponibilité tardive.
- **M. Imad BOUSLAMA** : adressant son RIB personnel.
- **M. Anouar BOUTHARI** : excuses pour absence lors d'une rencontre du 12/10/19 en raison d'un heureux évènement.
- **M. Quentin CAIAZZO** : excuses et explications pour absence lors d'une rencontre du 06/10/19 (absence de justificatif).
- **M. Sylvain COMBE** : excuses pour indisponibilité tardive avec certificat médical justificatif.
- **M. Sami EL AKKARI** : attestation pour absence lors du stage thématique.
- **M. Mohamed FAOUZI** : explications pour indisponibilité tardive (pas de justificatif).
- **M. Ouajdi FARHAT** : explications pour indisponibilité tardive (pas de justificatif).
- **M. Karim MESSISHA** : remerciements pour sa désignation lors du 6^{ème} tour de la coupe de France.
- **MM. Samy PELLETIER** et **Wahab BOUDERMINE** : demandant à officier ensemble durant la saison en cours.
- **M. Krim RAHAL** : au sujet des difficultés rencontrées avec son club de rattachement, **l'ES ST ZACHARIE**.
- **M. Louis VINCENT** : explications relatives à son absence lors d'une rencontre U15 D1 du 13/10/19.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :

- **M. Hasen JERIDI** : FA rencontre U15 D3 du 06/10/19 à charge du **FC BELGENTIER** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Magid AGGOUNE** : FA rencontre senior D4 du 13/10/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Abdelrazac EL KHEMIRI** : FA rencontre de féminines à 11 du 13/10/19 à charge du District.
- **MM. Souffiene LASSOUAD – Yacine OUHAMI** : FA rencontre futsal D1 du 05/10/19 à charge de **T. AV. SPORTIF** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Alain SANCHEZ** : FD rencontre U17 D2 du 28/09/19 à charge du **FC PAYS DE FAYENCE**, absent.

INDISPONIBILITES :

- **M. Anouar HADDAD** : le 20/10/19 à partir de 13h00.

DES CLUBS :

INFORMATION SUR LES DEMANDES D'ARBITRES :

Après avoir été transmises dès réception aux responsables des désignations, ces demandes ne pourront être satisfaites qu'après couverture de tous les matchs de catégories supérieures et en nombre d'arbitres suffisant pour chacune d'elles.

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2019/2020 :

- **AS GIENS** : 1 arbitre pour les rencontres U15 D3 à domicile.
- **SC NANSAIS** : 3 arbitres pour leurs rencontres de critérium D2.
- **OL SALERNOIS** : 3 arbitres pour leurs rencontres de senior D4 (rappel).
- **US ST MANDRIER** : 3 arbitres pour leurs rencontres de critérium D2.
- **ENT PIVOTTE SERINETTE** : 3 arbitres pour leurs rencontres de senior D4 (rappel).
- **AS BRIGNOLES** : 3 arbitres pour leurs rencontres de critérium.
- **ES FLASSANS** : 1 arbitre pour leurs rencontres U15 D3 à domicile.

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **US LUCOISE** : 1 arbitre pour leur rencontre U15 D3 du 17/11/19.
- **ASPTT HYERES** : 1 arbitre pour leur rencontre de féminines à 8 du 13/10/19.
- **US RIANIS** : 3 arbitres pour leur rencontre senior D4 du 20/10/19.

INFORMATIONS PARTICULIERES :

- **SC DRAGUIGNAN** : au sujet des frais d'arbitrage relatifs à leur rencontre U16 D1 du 22/09/19. La commission rappelle au club que, tel que précisé en haut de chaque PV de la CDA « rappels aux arbitres », les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.
- **ES ST ZACHARIE** : demandant à ne bénéficier que d'un seul arbitre pour leurs rencontres de critérium.

QUESTIONS DIVERSES :

- Préparation du stage des jeunes arbitres prévu du vendredi 18/10/19 à 18h30 au dimanche 20/10/19 à 17h30 au **CREPS de BOULOURIS**.
- Effectif prévu de 31 participants encadrés par 6 membres de la CDA.
- Ce stage est réservé à tous les jeunes arbitres de ligue et aux JAD et stagiaires jeunes de moins de 20 ans.
- Jeudi 17/10/19 à 18h00 au siège du District, réunion d'information réservée aux formateurs de la commission en présence du CTRA de la Ligue de Méditerranée.
- Le stage de formation à l'arbitrage organisé par l'IR2F et la ligue aura lieu du 21 au 24/10/19 sur les installations du **stade de la Coudoulière à SIX FOURS**.
- 25 candidats se sont manifestés dans les délais et pourront donc participer à cette formation.
- L'examen théorique d'arbitre stagiaire aura lieu la semaine suivante le mercredi 30/10/19 à 18h00, au siège du District.
- Le prochain stage thématique est prévu le samedi 19/10/19 sur les installations du stade de **l'ESTAGNOL à LA MOUTONNE**.

***Prochaine réunion restreinte
Lundi 21 octobre 2019 à 18h30***

Le Président : Patrice BOUREAU.
Le Secrétaire : Jean REDAUD